

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Description du produit:	Guanidine thiocyanate
Cat No. :	BP221-1; BP221-250
Synonymes	Guanidinium isothiocyanate; Thiocyanic acid, compound with Guanidine (1:1)
Numéro CAS	593-84-0
N° CE	209-812-1
Formule moléculaire	C2 H6 N4 S
Numéro d'enregistrement REACH	01-2120735072-65-0015

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Substances chimiques de laboratoire.
Secteur d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU24 - Recherche et développement scientifique
Catégorie de produit	PC21 - Substances chimiques de laboratoire
Catégories de processus	PROC3 - Utilisation selon un procédé en lots en milieu confiné (synthèse ou formulation); Site industriel PROC8a - Transfert de substance ou mélange (chargement/déchargement) de/vers des cuves/des grands conteneurs dans les établissements non spécialisés PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Utilisations déconseillées	SU21 - Utilisations par des consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Entité de l'UE / nom commercial Thermo Fisher Scientific Janssen Pharmaceuticaaan 3a, 2440 Geel, Belgium Entité britannique / nom commercial Fisher Scientific UK Bishop Meadow Road, Loughborough, Leicestershire LE11 5RG, United Kingdom Distributeur suisse - Fisher Scientific AG Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach Tél: +41 (0) 56 618 41 11 e-mail - infoch@thermofisher.com
Adresse e-mail	begel.sdsdesk@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59
24 heures sur 24 et 7 jours sur

Pour la Belgique Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 001-800-227-6701
Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99
Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300
Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : **145 (24h)**
Tox Info Suisse : +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)
Chemtrec (24h) Sans frais : 0800 564 402
Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange****CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008****Dangers physiques**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë par voie orale	Catégorie 4 (H302)
Toxicité aiguë par voie cutanée	Catégorie 4 (H312)
Toxicité aiguë par inhalation – Poussières et brouillards	Catégorie 4 (H332)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 C (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 (H318)

Dangers pour l'environnement

Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 (H412)
------------------------------	--------------------

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Guanidine thiocyanate

Date de révision 14-janv.-2025

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique
EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

Conseils de prudence

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)

Toxique pour les vertébrés terrestres

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n° 1272/2008
Thiocyanic acid, compound with guanidine (1:1)	593-84-0	EEC No. 209-812-1	>95	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412) (EUH032) (EUH071)

Numéro d'enregistrement REACH

01-2120735072-65-0015

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Guanidine thiocyanate

Date de révision 14-janv.-2025

Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage.
Contact cutané	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	Consulter immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Boire beaucoup d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cause des brûlures, quelles que soient les voies d'exposition. Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique: En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), Agent chimique sec, Sable sec, Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

Produits dangereux résultant de la combustion

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Oxydes d'azote (NO_x), Oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Guanidine thiocyanate

Date de révision 14-janv.-2025

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Éviter la formation de poussières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Ne pas respirer les poussières. Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de la lumière. Lieu pour matière corrosive. Conserver sous azote.

Suisse - Stockage de substances dangereuses

Classe de stockage - SC 8
<https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits>

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Valeurs limites biologiques

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Guanidine thiocyanate

Date de révision 14-janv.-2025

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local (Dermale)	Effet aigu systémique (Dermale)	Les effets chroniques local (Dermale)	Les effets chroniques systémique (Dermale)
Thiocyanic acid, compound with guanidine (1:1) 593-84-0 (>95)				DNEL = 0.31mg/kg bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Thiocyanic acid, compound with guanidine (1:1) 593-84-0 (>95)		DNEL = 3.28mg/m ³		DNEL = 1.092mg/m ³

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce	Eau intermittente	Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	Des sols (agriculture)
Thiocyanic acid, compound with guanidine (1:1) 593-84-0 (>95)	PNEC = 42.4µg/L	PNEC = 165µg/kg sediment dw	PNEC = 424µg/L	PNEC = 20mg/L	PNEC = 8.03µg/kg soil dw

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
Thiocyanic acid, compound with guanidine (1:1) 593-84-0 (>95)	PNEC = 4.24µg/L	PNEC = 16.5µg/kg sediment dw	PNEC = 424µg/L		

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux

Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Guanidine thiocyanate

Date de révision 14-janv.-2025

Protection des mains		Gants de protection		
Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc naturel Caoutchouc nitrile Néoprène PVC	Voir les recommandations du fabricant	-	EN 374	(exigence minimale)
Protection de la peau et du corps		Vêtements à manches longues.		

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu

Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire	En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu			
À grande échelle / utilisation d'urgence	Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience Type de filtre recommandé : Filtre à particules conforme à EN 143			
À petite échelle / utilisation en laboratoire	Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience Demi-masque recommandée: - Filtrage des particules: EN149: 2001 Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée			
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer les égouts.			

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Poudre Solide		
Aspect	Blanc cassé		
Odeur	Inodore		
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible		
Point/intervalle de fusion	118 - 122 °C / 244.4 - 251.6 °F		
Point de ramollissement	Aucune donnée disponible		
Point/intervalle d'ébullition	Aucune information disponible		
Inflammabilité (Liquide)	Sans objet	Solide	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible		
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible		
Point d'éclair	Aucune information disponible	Méthode - Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet		
Température de décomposition	Aucune donnée disponible		
pH	environ 4.8 - 6.0	20% aq. solution	
Viscosité	Sans objet	Solide	

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Guanidine thiocyanate

Date de révision 14-janv.-2025

Hydrosolubilité	1420 g/L (20°C)	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)		
Composant	log Pow	
Thiocyanic acid, compound with guanidine (1:1)	-1.38	
Pression de vapeur	négligeable	
Densité / Densité	Aucune donnée disponible	
Densité apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Sans objet	Solide
Caractéristiques des particules	Aucune donnée disponible	

9.2. Autres informations

Formule moléculaire	C2 H6 N4 S
Masse molaire	118.16
Taux d'évaporation	Sans objet - Solide

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Oui Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

10.2. Stabilité chimique

Sensible à la lumière.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse	Aucune information disponible.
Réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la formation de poussières. Produits incompatibles. Exposition à la lumière. Excès de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique). Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

Oral(e)	Catégorie 4
Cutané(e)	Catégorie 4
Inhalation	Catégorie 4

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Thiocyanic acid, compound with guanidine (1:1)	LD50 = 593 mg/kg (rat) OECD 401	-	LC50 combined: 5.319 mg/L Males: 7.655 mg/L LC50 Females: 3.181 mg/L

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Guanidine thiocyanate

Date de révision 14-janv.-2025

			(Rat) OECD 403
--	--	--	----------------

b) corrosion cutanée/irritation cutanée; Catégorie 1 C

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire; Catégorie 1

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Peau

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

f) cancérogénicité;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

g) toxicité pour la reproduction;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Organes cibles

Aucun(e) connu(e).

j) danger par aspiration;

Sans objet

Solide

Symptômes / effets, aigus et différés

Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
-----------	---------------------	------------	--------------------

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Guanidine thiocyanate

Date de révision 14-janv.-2025

Thiocyanic acid, compound with guanidine (1:1)	Poecilia reticulata: LC50=89.1 mg/L 96h	EC50=42.4 mg/L 48h	
--	---	--------------------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance peuvent persister.

Component	Dégradabilité
Thiocyanic acid, compound with guanidine (1:1) 593-84-0 (>95)	46% OECD302B

Dégradation dans l'usine de traitement des eaux usées Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
Thiocyanic acid, compound with guanidine (1:1)	-1.38	Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol Le produit est soluble dans l'eau, et peuvent se propager dans les systèmes d'eau Mobilité probable dans l'environnement du fait de sa solubilité dans l'eau. Très mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT) / et vPvB très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques persistants Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Le code européen des déchets D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications.

Autres informations Ne pas entraîner vers les égouts. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Les quantités importantes affectent le pH et sont nocives pour les organismes aquatiques. Éviter tout contact avec l'eau.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, ADWO) SR 814.600
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr>

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Guanidine thiocyanate

Date de révision 14-janv.-2025

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU	UN3261
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Solide corrosif, acide, organique, n.s.a.
Nom technique	Guanidine thiocyanate
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	III

ADR

14.1. Numéro ONU	UN3261
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Solide corrosif, acide, organique, n.s.a.
Nom technique	Guanidine thiocyanate
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	III

IATA

14.1. Numéro ONU	UN3261
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Solide corrosif, acide, organique, n.s.a.
Nom technique	Guanidine thiocyanate
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	III

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Pas de précautions spéciales requises.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable, les produits emballés

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Thiocyanic acid, compound with guanidine (1:1)	593-84-0	209-812-1	-	-	X	X	-	X	X

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification -	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
-----------	------------	------	-------------------------------	-----	------	------------------	-------	-------

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Guanidine thiocyanate

Date de révision 14-janv.-2025

			Active-Inactive					
Thiocyanic acid, compound with guanidine (1:1)	593-84-0	X	ACTIVE	X	-	X	X	X

Légende: X - Listé '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (<http://ncis.nier.go.kr/en/main.do>)

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Sans objet

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Thiocyanic acid, compound with guanidine (1:1)	593-84-0	-	-	-

Seveso III Directive (2012/18/EC)

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
Thiocyanic acid, compound with guanidine (1:1)	593-84-0	Sans objet	Sans objet

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)?

Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Réglementations nationales

Classification allemande WGK

Voir le tableau pour les valeurs

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe
Thiocyanic acid, compound with guanidine (1:1)	WGK2	

Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Guanidine thiocyanate

Date de révision 14-janv.-2025

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H312 - Nocif par contact cutané
H332 - Nocif par inhalation
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique
EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable

RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

Principales références de la littérature et sources de données

<https://echa.europa.eu/information-on-chemicals>

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

ATE - Estimation de la toxicité aiguë

COV - (composés organiques volatils)

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Date de préparation

10-juin-2020

Date de révision

14-janv.-2025

Sommaire de la révision

Sans objet.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 .

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Guanidine thiocyanate

Date de révision 14-janv.-2025

assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Guanidine thiocyanate -Exposure scenarios

Numéro CAS 593-84-0	Numéro d'enregistrement REACH 01-2120735072-65-0015	N° CE 209-812-1
-------------------------------	---	---------------------------

Vue d'ensemble des scénarios d'exposition				
Titre	Secteur d'utilisation	Catégories de processus	Catégorie de rejet dans l'environnement	ES Identifier
Formulation de préparations et/ou reconditionnement	SU24 - Recherche et développement scientifique	3, 8a	ERC2 - Formulation de préparations	ES1-F1 GUANIDINE SCN
Utilisation en laboratoire	SU24 - Recherche et développement scientifique	15	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles	ES2-L1 GUANIDINE SCN
Fabrication ou utilisation en tant que produit chimique intermédiaire ou agent de traitement ou agent d'extraction	SU24 - Recherche et développement scientifique	3	ERC2 - Formulation de préparations	ES3-M1 GUANIDINE SCN

Scénario d'exposition

guanidine thiocyanate - formulation and repacking - ES1-F1 GUANIDINE SCN

Section 1 - Titre

Groupe d'utilisateurs principaux	Research and development
Type	travailleur
Processus, tâches, activités couvertes	Formulation, emballage et reconditionnement de la substance et de ses mélanges en opérations discontinues ou continues, y compris stockage, transferts de matériaux, mélange, compression, granulation, extrusion, conditionnement à grande et à petite échelle, échantillonnage, maintenance et activités de laboratoire connexes. Réactif de laboratoire et solvant impliquant le transvasement de grands conteneurs vers des conteneurs plus petits et inversement.
Secteurs d'utilisation	SU24 - Recherche et développement scientifique
Catégories de produit	PC21 - Substances chimiques de laboratoire
Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Caractéristiques du produit**Caractéristiques du produit**

Forme physique du produit

Solide.

Niveau de pulvérulence

Faible.

Volatilité

Très faible.

pH

5.0 -5.5

Hydrosolubilité

Soluble dans l'eau 636 g/L @ 25 °C

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement**Catégories de rejet dans l'environnement**

ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Contrôle de l'exposition de l'environnement

N'est pas facilement biodégradable

Contrôle de l'exposition du travailleur

Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	>4 hours (default)
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Pré suppose une température de processus ne dépassant pas	40C
Vitesse de ventilation de la pièce minimale pour la manipulation/l'application (renouvellements d'air par heure)	1-3
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	240 cm2
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90%
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Wear gloves according to EN374 to protect against skin effects from powders Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les poussières

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Non destiné à l'usage du consommateur

Section 3 - Estimation d'exposition**Environnement****Catégories de rejet dans l'environnement**

ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Eau douce	0.000015mg/l	Eau de mer	0.0000015 mg/l
Des sédiments d'eau douce	0.000058 mg/kg dw	Des sédiments d'eau marine	0.0000058 mg/kg dw
Des sols (agriculture)	0.00001 mg/kg dw		

Santé

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Aucune information disponible

<u>Voie d'exposition</u>	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
Oral(e) Cutané(e) Inhalation				0.31 mg/kg bw/d 1.092 mg/m ³

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	0.01 mg/m ³	0.045
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	0.04 mg/m ⁴	0.015
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.00345 mg/kg bw/d	0.011

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

**Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006
[REACH]****Scénario d'exposition****guanidine thiocyanate - laboratory use - ES2-L1 GUANIDINE SCN****Section 1 - Titre**

Groupe d'utilisateurs principaux	Research and development
Type	travailleur
Processus, tâches, activités couvertes	Formulation, emballage et reconditionnement de la substance et de ses mélanges en opérations discontinues ou continues, y compris stockage, transferts de matériaux, mélange, compression, granulation, extrusion, conditionnement à grande et à petite échelle, échantillonnage, maintenance et activités de laboratoire connexes. Réactif de laboratoire et solvant impliquant le transvasement de grands conteneurs vers des conteneurs plus petits et inversement.
Secteurs d'utilisation	SU24 - Recherche et développement scientifique
Catégories de produit	PC21 - Substances chimiques de laboratoire
Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**Caractéristiques du produit****Caractéristiques du produit**

Forme physique du produit

Solide.

Niveau de pulvérulence

Faible.

Volatilité

Très faible.

pH

5.0 -5.5

Hydrosolubilité

Soluble dans l'eau 636 g/L @ 25 °C

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement**Catégories de rejet dans l'environnement**

ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Contrôle de l'exposition de l'environnement

N'est pas facilement biodégradable

Contrôle de l'exposition du travailleur

Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	>4 hours (default)
Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présume une température de processus ne dépassant pas	40C
Vitesse de ventilation de la pièce minimale pour la manipulation/l'application (renouvellements d'air par heure)	1-3
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	240 cm2
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90%
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les poussières Wear gloves according to EN374 to protect against skin effects from powders

Contrôle de l'exposition des consommateurs Non destiné à l'usage du consommateur

Section 3 - Estimation d'exposition

Environnement**Catégories de rejet dans l'environnement**

ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Eau douce	0.000015 mg/l	Eau de mer	0.0000014 mg/l
Des sédiments d'eau douce	0.000058 mg/kg dw	Des sédiments d'eau marine	0.0000056 mg/kg dw
Des sols (agriculture)	0.000021mg/kg dw		

Santé

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Aucune information disponible

<u>Voie d'exposition</u>	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
Oral(e) Cutané(e) Inhalation				0.31 mg/kg bw/d 1.092 mg/m ³

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	0.049 mg/m ³	0.045
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	0.049 mg/m ⁴	0.015
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.0068 mg/kg bw/d	0.022

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

**Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006
[REACH]****Scénario d'exposition****guanidine thiocyanate - ES3-M1 GUANIDINE SCN****Section 1 - Titre**

Groupe d'utilisateurs principaux	Research and development
Type	travailleur
Processus, tâches, activités couvertes	Fabrication ou utilisation en tant que produit chimique intermédiaire ou agent de traitement ou agent d'extraction
Secteurs d'utilisation	SU24 - Recherche et développement scientifique
Catégories de produit	PC21 - Substances chimiques de laboratoire
Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**Caractéristiques du produit****Caractéristiques du produit**

Forme physique du produit

Solide.

Niveau de pulvérulence

Faible.

Volatilité

Très faible.

pH 5.0 -5.5**Hydrosolubilité** Soluble dans l'eau 636 g/L @ 25 °C**Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement****Catégories de rejet dans l'environnement**

ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Contrôle de l'exposition de l'environnement

N'est pas facilement biodégradable

Contrôle de l'exposition du travailleur

Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	>4 hours (default)

Utilisation intérieure/extérieure	Intérieur
Présume une température de processus ne dépassant pas	40C
Vitesse de ventilation de la pièce minimale pour la manipulation/l'application (renouvellements d'air par heure)	1-3
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	240 cm2
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90%
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Wear gloves according to EN374 to protect against skin effects from powders Porter une protection des yeux conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les poussières

Contrôle de l'exposition des consommateurs Non destiné à l'usage du consommateur

Section 3 - Estimation d'exposition

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Eau douce	0.042 mg/l	Eau de mer	0.00424 mg/l
Des sédiments d'eau douce	0.165 mg/kg dw	Des sédiments d'eau marine	0.0165 mg/kg dw
Eau intermittente	0.424 mg/l	Des sols (agriculture)	0.008 mg/kg dw

Santé

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Aucune information disponible

<u>Voie d'exposition</u>	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
Oral(e) Cutané(e) Inhalation				0.31 mg/kg bw/d 1.092 mg/m ³

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	0.01 mg/m ³	0.045
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	0.04 mg/m ⁴	0.015
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	0.00345 mg/kg bw/d	0.011

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition